

Calendrier prévisionnel appel à projets "Action culturelle et territoriale"

NOM	PARTENAIRES	PERIODICITE	OUVERTURE	CLOTURE	Descriptif AAP	BENEFICIAIRES	SPECIFICITES	Lien démarches simplifiés
Eté Culturel - Rouvrir le monde	DRAC	ANNUEL	Printemps	Avant l'Eté	Le dispositif Eté Culturel - Rouvrir le Monde permet l'installation de résidences artistiques à mission mixte de création et de transmission sur tout le territoire régional PACA pendant l'été entre juin et octobre, dans des lieux accueillant du public (petite enfance, enfance, jeunesse, adultes en situation spécifique, familles et tout public).	Artistes résident en PACA - public hors temps scolaire - été + été indien	Déposé par le partenaire culturel porteur du projet ou par une collectivité	
Culture Santé	Région SUD /ARS/DRAC	ANNUEL	1er semestre	1er semestre	Le programme régional Culture et Santé offre l'opportunité aux établissements éligibles qui le souhaitent, d'inscrire une démarche artistique et culturelle dans leur projet d'établissement et de santé. Les appels à candidature régionaux Culture Santé s'inscrivent dans le cadre de la politique interministérielle initiée en 1999 et renouvelée en 2010 par la convention nationale Culture Santé entre le ministère de la Santé et le ministère de la Culture.	Public des établissements relevant de la tutelle de l'ARS	déposé par la structure médicale en lien avec l'équipe artistique	
Culture Justice	DISP/PJJ/DRAC	ANNUEL	26 juin 2023	15 novembre 2023	Le ministère de la Culture et le ministère de la Justice soutiennent le développement de la pratique artistique dans les établissements pénitentiaires et les services ou établissements de la protection judiciaire de la jeunesse, en allouant une subvention aux organisateurs de tels projets. Depuis le premier protocole d'accord signé en 1986, la politique interministérielle Culture & Justice a pour objectif de mettre en œuvre, pour les personnes placées sous main de justice, une politique culturelle de qualité. Dans cette optique, le ministère de la Culture favorise l'accès de tous et de chacun, et notamment des personnes les plus éloignées voire exclues, à l'art et à la culture. L'appel à projets "Culture et Justice" soutient, dans les établissements pénitentiaires et les services de la protection judiciaire, un programme d'actions culturelles en liaison avec les collectivités territoriales et les organismes qui souhaiteraient s'associer au projet.	détenus majeurs (DISP) et jeunes sous main de justice (PJJ)	déposé par la structure culturelle en lien avec les SPIP (fiche projet cosignée à déposer dans le dossier)	https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Culture-et-Justice
Culture et lien social (CLS)	PEDEC13/DRAC	ANNUEL	1er trimestre	1er trimestre	Le dispositif Culture et lien social a pour but de développer des actions d'éducation artistique et culturelle à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en milieu rural. Il est mis en place par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de la région dans laquelle le projet est réalisé.	habitants des quartiers prioritaires de la PdV Bouches du Rhône	co-financé avec la Préfecture déléguée à l'égalité des chances	
C'est mon patrimoine (CMP)	DREETS/DRAC	ANNUEL	1er trimestre	1er trimestre	Les patrimoines (architecture, musées, monuments, archéologie, patrimoine immatériel, paysages, archives, etc.) sont présents sur l'ensemble des territoires et s'inscrivent dans une proximité étroite avec les habitants. Lancée en 2005 par le ministère de la Culture ("Les Portes du temps"), C'est mon patrimoine ! est une opération d'éducation artistique et culturelle proposant aux enfants, aux jeunes et à leurs familles de s'approprier par la pratique artistique les lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs collections pendant les temps extrascolaires, ou périscolaires. C'est mon patrimoine ! contribue à l'émancipation et l'épanouissement des jeunes par les arts et la culture, et repose sur les trois piliers de de l'éducation artistique et culturelle (EAC) : la rencontre avec les artistes et les œuvres, la connaissance des arts et du patrimoine et la pratique artistique	Enfants et jeunes de 6 à 17 ans, Hors temps scolaire, habitant en QPV (60%) ou zones rurales isolées	Déposé par l'opérateur ou le service culturel, ou par la structure accueillant les enfants, Les projets doivent s'appuyer sur l'expertise et la participation d'un professionnel du patrimoine - Co-financé avec la DREET DJSC	
Education aux Médias et à l'information (EMI) + Résidences de journalistes	DRAC	ANNUEL	Juin	Septembre	L'éducation aux médias et à l'information doit donner aux citoyens et en particulier aux jeunes les moyens de se réapproprier l'information et la liberté de se forger leur propre opinion. Le ministère de la Culture soutient l'éducation aux médias et à l'information en allouant une subvention aux porteurs de projets.La DRAC soutient deux types de projets : - les projets d'éducation aux médias, à l'information et aux images - les résidences des journalistes	Enfants et jeunes de 6 à 17 ans, Hors temps scolaire; Habitants Professionnels des médias et de l'information; Journalistes		
Action culturelle et langue française	DRAC	ANNUEL	1er semestre	1er semestre	Langue maternelle pour les uns, langue du pays d'accueil pour d'autres, la langue française permet la communication entre tous. Dans un objectif d'intégration linguistique et de lutte contre l'illettrisme, le ministère de la Culture soutient des projets et formes de médiation adaptés aux personnes ayant une maîtrise insuffisante du français, par le biais du programme Action culturelle et langue française (ACLF).	adultes allophones, en situation d'illettrisme, jeunes en situation de fragilité linguistique, jeunes 16-25 ans sans emploi, personnes sous main de justice (territoires prioritaires privilégiés)	co-construction du projet entre intervenants linguistiques et culturels de manière à articuler les activités langagières aux activités artistiques	
Belle saison	Administration centrale / Avis DRAC	ANNUEL	1er semestre	1er semestre	Fonds d'initiative au service du spectacle vivant, des arts visuels et plus généralement de la Création, le fonds "Génération Belle Saison" soutient les réseaux professionnels qui contribuent à structurer et développer la création, la diffusion et les dispositifs de médiation à destination des enfants et des jeunes.	Partenaires et réseaux culturels	création et jeune public - animation de réseaux, plateformes, structuration, etc.	
Tiers Lieux	DRAC	ANNUEL	Juin	Septembre	Afin de poursuivre le développement de ces lieux et de soutenir leur dimension culturelle, la DRAC PACA renouvelle son appel à initiatives « Tiers lieux en Provence Alpes Côte d'Azur » dans le cadre du Fonds d'innovation territorial du Ministère de la culture.	Toute association ou collectivité territoriale souhaitant créer ou développer un tiers – lieu culturel ou encore développer un tiers lieu au cœur d'un réseau d'acteurs culturels locaux sur son territoire d'action. Les projets sont situés en territoires prioritaires (Politique de la ville ou dans les zones rurales isolées), dans les communes bénéficiant des dispositifs de l'ANCT « Action Cœur de Ville » ainsi que « Petites Villes de Demain ». Une attention particulière sera portée aux « Fabriques de territoire » labellisées par l'ANCT pour lesquelles un soutien permettrait de développer le volet artistique et culturel du projet.		
Fonds d'Entraide aux Initiatives Artistiques et Culturelles des Amateurs	DGCA/DRAC/ réseaux d'éducation populaire	ANNUEL	1er semestre	1er semestre	Le Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs (FEIACA) permet de soutenir des initiatives artistique et culturelle de groupes amateurs. Le ministère de la Culture soutient ces initiatives par l'intervention artistique du professionnel qui accompagne le projet.	Amateurs fédérés en groupe de pratique artistique	Attention : L'appel à projets est en cours de redéfinition nationale	
Plan Fanfare	Administration centrale / Avis DRAC	ANNUEL	1er semestre	1er semestre	Le plan en faveur des fanfares, mis en œuvre en 2021 et 2022 s'inscrit dans le cadre d'un soutien renforcé aux pratiques culturelles et artistiques des français. Il vise à soutenir et accompagner les projets de musiciens amateurs, regroupés en association, dans le cadre de fanfares et d'orchestres d'harmonie. Fort de sa réussite, ce plan a été reconduit et amplifié en 2023.	Musiciens amateurs, regroupés en association, dans le cadre de fanfares et d'orchestres d'harmonie		